



VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ont de la *valeur*



20
26

GUIDE DES
DECHETS



LE TERRITOIRE S'ENGAGE POUR LE ZÉRO DÉCHET



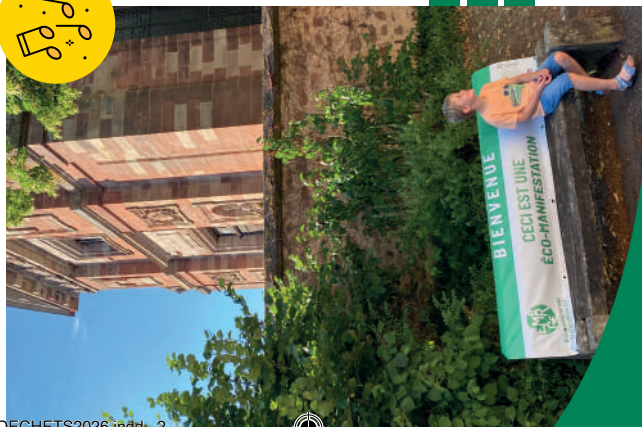
UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Le SMICTOM de Saverne vous permet de bénéficier de l'accompagnement Éco Manifestation Alsace pour rendre votre manifestation plus respectueuse de l'environnement ou pour valoriser le travail que vous effectuez déjà grâce à un label. Déchets, alimentation, mobilités, de nombreuses thématiques sont abordées.

Vous aimez-nous en savoir plus ? Contactez-nous à plpdma@smictomdedesaverne.fr



Le SMICTOM met également à disposition des associations ou communes des nouveaux mâts de tri pour leurs événements. Vous pouvez les réserver ou en faire l'acquisition en nous contactant à plpdma@smictomdedesaverne.fr



5 événements du territoire sont pris en charge par le SMICTOM chaque année !

REPAIR CAFÉ

9h30 à 11h30
et 13h30 à 15h45
03 88 91 46 94
repaircate67700@gmail.com



Repair Café
Jeter ? Pas question !

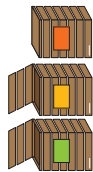
Calendrier des Repair Cafés 2026

10 janvier • NEUWILLER-LÈS-SAVERNE
7 février • SAVERNE
7 mars • MARMOUTIER
11 avril • INGWILLER
23 mai • DETTWILLER
20 juin • BOUXWILLER
5 septembre • MONSWILLER
3 octobre • STEINBOURG
21 novembre • SAVERNE
Pas de Repair Café en juillet / août / décembre

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



QUELLES SOLUTIONS POUR TRIER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



	BÉNÉFICES		
	Compostage	Compostage partagé	Collecte en borne
Où ?	Dans mon jardin	Dans mon village ou sur mon chemin	Dans mon village ou sur mon chemin
Quels déchets ?	Déchets de cuisine, de table, du jardin	Déchets de cuisine et de table	Déchets de cuisine et de table
Et ça devient quoi ?	Du compost maison pour amender le sol de mon jardin	Du compost pour amender mes pots de plantes vertes, mon jardin ou les espaces verts de ma commune	Du méthane pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel pour amender les champs
Sol vivant	  	  	
Maîtrise des dépenses publiques	  	  	
Réduction du nb de camions de collecte	  	  	

Vous n'avez pas la possibilité d'avoir de composteur dans votre jardin et vous n'avez pas de solution de tri dans votre commune ? Sollicitez votre commune, elle peut demander au Smictom la mise en place d'une placette de compostage partagé.

Bornes et placettes de compostage partagé du territoire



 borne  placette de compostage partagé



Pour savoir où se trouve votre point d'apport volontaire, consultez la carte sur notre site en scannant le QR code ci-contre.

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

Veillez sortir vos bacs,
avec le couvercle fermé,
la veille au soir.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Altenheim					
Bischholtz					
Bosselshausen					
Bouxwiller					
Buswiller					
Dettwiller/Rosenwiller					
Dimbstal					
Dossenheim-sur-Zinsel					
Eckartswiller					
Erckartswiller					
Ernolsheim-lès-Saverne					
Eschbourg/Graufthal/ Oberhof					
Friedolsheim					
Frohmuhl					
Furchhausen					
Gottenhouse					
Gottesheim					
Graufthal					
Griesbach-le-Bastberg					
Haegen					
Hattmatt					
Hengwiller					

voir page suivante

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Neuwiller-lès-Saverne / Kugelberg					
Niedersoulzbach					
Oberhof					
Obermodern-Zutzendorf					
Obersoulzbach					
Ottersthal					
Otterswiller					
Petersbach					
Pfalzweyer					
Printzheim					
Puberg/Sandel					
Reinhardsmunster					
Reipertswiller					
Reutenbourg					
Riedheim					
Ringendorf					
Rosteig					
Saessolsheim					
Saint-Jean-Saverne					
Saverne					
Schalkendorf					
Schillersdorf					

voir page suivante



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Hinsbourg					
Imbsheim					
Ingwiller		voir page suivante			
Jetterswiller					
Kirrwiller					
Kleingœft					
Knoersheim					
La Petite Pierre					
Landersheim					
Lichtenberg					
Littenheim					
Lochwiller					
Lohr					
Lupstein					
Maennolsheim					
Marmoutier					
Menchhoffen					
Monswiller					
Mulhausen					

- Les collectes peuvent être réalisées le matin ou l'après-midi.
- Les collectes seront assurées les **jours fériés**, sauf :

1^{er} janvier 2026 (Nouvel an) décalé au samedi 3 janvier

1^{er} mai (Fête du travail) décalé au samedi 2 mai

25 décembre (Noël) décalé au samedi 26 décembre



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Schoenbourg					
Schwenheim					
Singrist					
Sparsbach					
Stambach		voir page suivante			
Steinbourg					
Struth					
Thal-Marmoutier					
Tiefenbach					
Uttwiller					
Waldolwisheim					
Weinbourg					
Weiterswiller					
Westhouse-Marmoutier					
Wimmenau					
Wingen-sur-Moder					
Wolschheim					
Zehnacker					
Zittersheim/Moderfeld					
Zutzendorf					

- Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (bacs orange) :**
- sem. paire
 - sem. impaire
- Collecte sélective (bacs jaunes) :**
- sem. paire
 - sem. impaire





Collecte dans la commune de BOUXWILLER



Collecte sélective :
jeudi, semaines paires
(pour toute la commune)



Collecte des ordures ménagères :
tous les mardis (pour toute la commune)

Collecte dans la commune d'INGWILLER



Collecte sélective :
mardi, semaines paires
(pour toute la commune)



Collecte des ordures ménagères :
tous les mercredis (pour toute la commune)

Collecte dans la commune de SAVERNE



Collecte sélective :

SECTEUR 1 (route de Paris et RD1004 hors portion entre la rue des Clés et le parking des Dragons + quartier Bouc d'Or, Côte de Saverne / quartier Roseraie / quartier Garenne + Haut Barr / quartier Sources / Stambach) :
lundi, semaines impaires



SECTEUR 2

(quartier centre-ville Zornhoff / quartier Fetter Océanide / portion de la route de Paris et RD1004 entre la rue des Clés et le parking des Dragons / rues Colline / Centre Nautique / Romaine / Gravière / Vedette / Bergerie / François Carabin / Acacias / impasse de la Mossel / rue de la Mossel) : **mercredi, semaines impaires**



Collecte des ordures ménagères :

SECTEUR 1 : tous les mardis

SECTEUR 2 : tous les vendredis

LE COMPOSTAGE À DOMICILE : LA FAÇON LA PLUS VERTUEUSE DE GÉRER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

MOINS DE DÉCHETS ET UN FORMIDABLE APPORT POUR VOTRE SOL



1. Procurez-vous un bac à compost

Pour en bénéficier, présentez-vous au Smictom aux horaires d'ouverture (paiement par chèque ou carte bancaire), ou consultez notre site internet et laissez-vous guider. Vous pourrez ensuite récupérer votre composteur dans les déchèteries d'Ingwiller ou de Marmoutier.

2. Commencez votre compost

Vous pourrez y mettre vos biodéchets (restes de cuisine, déchets verts...) en suivant quelques règles simples.

Nos ambassadeurs peuvent venir vous conseiller, contactez-les : **03 88 02 21 80** ou smictom@smictomdesaverne.fr

Modèle 400 litres

Bois : douglas

Dimensions

(L x l x h) :
108 x 88 x 76 cm

40 €



Modèle 700 litres

Bois : douglas

Dimensions

(L x l x h) :
108 x 88 x 108 cm

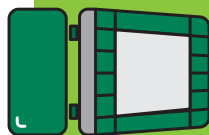
50 €



BROYAGE À DOMICILE

Deux associations du territoire vous proposent un service payant de broyage à domicile. Le bonheur est dans le pré à Marmoutier et l'Association arboricole de Petersbach. Cela vous permet de transformer vos branchages en BRF (Bois Raméal Fragmenté), qui a de nombreux usages au jardin. Leurs coordonnées sont sur notre site internet, page «Jardin naturel». Utilisez le broyat en apport de matière sèche dans votre compost !

COMMENT TRIER ? SUIVEZ LE GUIDE !



DANS VOTRE BIOSEAU, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?

Presque tous les déchets
alimentaires générés en cuisine



Les fruits et légumes
(épluchures et
périmes)



Les restes
de repas



Les os, viandes et
poissons en petites
quantités



Les pains et
céréales



Le marc de café et
les sachets de thé
(en papier)



Les laitages



Les coquilles
d'œufs



Interdits :



Les coquillages
et crustacés



Les huiles,
cendres, litières



Les emballages,
films plastique,
capsules de café



Les déchets
verts du jardin

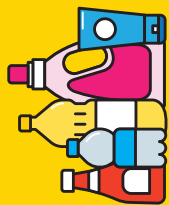
**Vous videz ensuite le contenu de votre bioseau
dans votre composteur, une borne, ou une
placette de compostage partagé. Ne laissez
pas vos déchets dans des sacs plastiques !**



DANS LE BAC JAUNE, QUE TRIEZ-VOUS ?



Les emballages en carton
et briques alimentaires



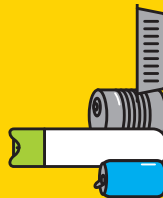
Les bouteilles et
flacons en plastique



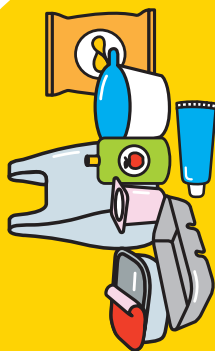
Tous les papiers



Les petits emballages
en aluminium



Les emballages
en métal



Tous les autres
emballages
en plastique

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.

Les déposer en vrac, sans sac et vidés. Ne pas compacter les bouteilles de haut en bas mais les aplatis sur le long, ne pas rincer les contenants, et surtout, ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres.



Interdits :



Les mouchoirs,
l'essuie-tout



Les vêtements



Le verre

En cas de doute, il est préférable de le jeter dans le bac orange plutôt que de commettre une erreur de tri.



DANS LE BAC ORANGE, QUE JETEZ-VOUS ?



Ordures ménagères
non recyclables

Par exemple :



La vaisselle cassée



Les masques



Les mouchoirs,
l'essuie-tout,
les couches



Les ampoules à
incandescence
et halogènes seulement

Interdits :



Les cartouches
d'encre



Les solvants,
peintures, colles



Les produits
phytosanitaires



Les petits
électroménagers



Les piles,
ampoules basse
conso. et LED

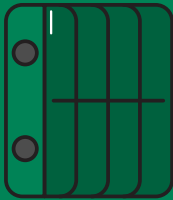


Les déchets de
soin, médicaments

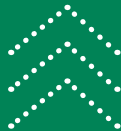


Et tous les produits portant ce logo

DANS LE CONTENEUR VERRE, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?



Verre d'emballage sans capsule ni couvercle, bouchon et autre fermeture. Il n'est pas nécessaire de les rincer.



Le verre teinté



Le verre transparent (bouteilles, bocal...))

Interdits :



Les couvercles, bouchons et capsules



Les ampoules électriques



La vaisselle



Les miroirs et vitres

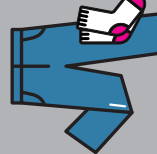


Les pots de fleurs

DANS LES COLLECTEURS TEXTILES, QUE DÉPOSEZ-VOUS ?



Tous les vêtements, linge de maison et chaussures se trient, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paires.



Les vêtements

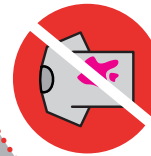


Le linge de maison



Les chaussures attachées par paires

Interdits :



Les articles souillés par des produits chimiques (solvants, peintures)



Les articles mouillés

Où déposer ces textiles et chaussures ?

- dans les antennes locales d'associations
- dans les déchèteries (Ingwiller et Marmoutier)
- dans les conteneurs des collecteurs agréés par Refashion. Trouvez tous les points d'apport sur refashion.fr/citoyen ou en flashant le QRcode :



QU'ÊTRE FAIRE DE VOS DÉCHETS CHIMIQUES ?

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, **ne les jetez plus dans les poubelles ou dans les canalisations.**



Les déchets des produits d'entretien maison



Les déchets des produits du jardinage



L'outillage du peintre



Les déchets des produits d'entretien véhicule



Les déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Les déchets des produits d'entretien piscine

Déposez vos déchets chimiques dans une déchèterie fixe ou en point de collecte.

EcoDDS assure la collecte et le traitement sécurisé des déchets dangereux et spécifiques des ménages.



Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous, consultez la carte sur www.ecodds.com ou scannez le QR code ci-contre.



DÉCHÈTERIES MOBILES

Ouverture : de 11h à 18h

Nouveau !
HORAIRES D'ÉTÉ
du 15 juin
au 15 septembre 2026
de 8h à 14h

COMMUNES	FRÉQUENCE	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Dossenheim/Zinsel	1 ^{er} mercredi	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
Petersbach	2 ^e mercredi	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	25	9
Dettwiller	3 ^e mercredi	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Petersbach • 2 ^e passage	4 ^e mercredi					27	24	22	26	23	28		
Wingen/Moder	2 ^e vendredi	9	13	13	10	X	12	10	14	11	9	13	11
Neuwiller/Saverne	3 ^e vendredi	16	20	20	17	15	19	17	21	18	16	20	18
Wingen/Moder • 2 ^e passage	4 ^e vendredi					22	26	24	28	25	23		

**Jours où les déchèteries mobiles
sont décalées ou annulées**

8 mai (Victoire 1945) annulé **X**

11 novembre (Armistice) décalé au mercredi **25** novembre

**Vous trouverez la liste des déchets acceptés en
déchèteries mobiles à la page suivante.**





Pour tout renseignement complémentaire :

Ingwiler

Lundi au vendredi : 10h-12h et 13h-18h, Samedi : 9h-18h

Lundi : 10h-12h et 13h-18h, Mardi au vendredi : 13h-18h

Samedi : 9h-18h

Lundi au samedi : 9h-12h et 13h-17h

Fermeture le samedi après-midi de décembre à février
Ouverture les mercredis jusqu'à 18h d'avril à octobre.

rue du Commerce



6 rue Gustave Goldenberg



rue de Biege



Pour anticiper de fortes chaleurs, ainsi que pour respecter le décret n° 2025-482 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur, les horaires des déchèteries s'adaptent.

**du 15 juin au 15 septembre 2026 :
de 8h à 14h.**

Pendant cette période les déchèteries restent néanmoins ouvertes de 9h à 18h les samedis.



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Amiante-ciment sans produit floclulé ou pulvérisé	
Ampoules à économie d'énergie, piles	
Articles de sport et de loisirs	
Articles de bricolage et de jardinage thermique	
Batteries	
Bois traité ou non (hors traverses)	
Boîtes de conserve et canettes métalliques	
Bouchons en liège / liège synthétique	
Cartouches d'imprimante	
Déchets toxiques (peintures, solvants, phytosanitaires)	
Déchets verts	
Déchets occasionnels incinérables	
Encombrants	
Équipements électriques ou électroniques	
Ferrailles (sauf pièces mécaniques et carrosseries)	
Gravats	
Huiles alimentaires	
Huile de vidange	
Meubles en état ou cassés (quel que soit le matériau)	
Papiers, cartons, carton ondulé brun	
Plâtre	
Pneumatiques	
Polystyrène	
Radiographies médicales	
Textiles, linge, chaussures	
Thermomètres / baromètres à mercure	
Verre d'emballage	

Déchèterie mobile

4m² filmés étanches et 90x120cm max. seulement le samedi (ménages uniquement)

quantité limitée à l'utilisation domestique	acceptés
quantité limitée à l'utilisation domestique	acceptés
< 2m ³ par dépôt	acceptées
	acceptés
	acceptées
< 25 litres par apport	
< 2m ³ par dépôt, dimensions maxi. : 1m	
< 2m ³ par dépôt, dimensions maxi. : 60 x 60 x 60cm	
< 2m ³ par dépôt	acceptés
< 2m ³ par dépôt	
< 2m ³ par dépôt (bricolage familial)	
< 10 litres par apport. Huiles de frites et huiles alimentaires	
< 10 litres par apport	acceptés
	< 2m ³ par dépôt sans plastique, bois, polystyrène
	accepté
	8 pneumatiques max. par usager et par an
	accepté
	acceptées
	Déchèterie d'Ingwiller ou Marmoutier
	acceptés
	< 2m ³ par dépôt

REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE : ordures ménagères • gravats et débris de terrassement de chantiers et de travaux publics • produits pulvérisés • câbles > 3m, bâches > 5m² • matières en état de décomposition ou de combustion lente • pneus de professionnels • déchets des activités de soin et médicaments • cadavres d'animaux • bouteilles de gaz, même vidées • déchets goudron • cuves à fuel

DÉMARCHES ET CONTACT

Pour toutes vos démarches ou questions :



PENSEZ INTERNET :

www.smictomdesaverne.fr
smictom@smictomdesaverne.fr

Créez votre compte usager en ligne via le portail Écocito pour consulter votre nombre de bacs et de levées, votre nombre de passages en déchèterie, vos factures, etc.



PASSEZ NOUS VOIR :

au Smictom de la Région de Saverne

- lundi / jeudi / vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- mardi / mercredi
de 8h à 12h



APPELEZ-NOUS :

au 03 88 02 21 80



SMICTOM DE LA RÉGION DE SAVERNE

10 rue du Zornhoff • 67700 Saverne

f Suivez toutes nos actualités
sur Facebook



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Contactez impérativement
le Smictom qui vous
renseignera sur la
procédure à suivre pour
rendre vos bacs.



Conception graphique : Les Créateurs
Papier certifié PEFC 100% et à longue durée de vie (ISO 9706).
Norme EN71-3 (Sécurité des jouets), BGV36 (Contact alimentaire).
pour aliments secs et non gras). Fabrication française.